

ANNEXE VII



DECLARATION SUR L'HONNEUR EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE CONDUITE

(Articles R. 211-1 et R. 221-5 du code de la route - Arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

DECLARE SUR L'HONNEUR*

AVOIR PASSÉ AVEC SUCCÈS LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES THÉORIQUES DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AYANT DONNÉ LIEU À LA DÉLIVRANCE¹ :

☐ **D'UNE ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE SECOND NIVEAU (ASSR 2)**

ou

☐ **D'UNE ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ASR)**

Année de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR :

Etablissement de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR :

Nom de l'établissement² : **Ville :**

Fait à **le**

.....

Signature :

¹ Cocher la case correspondant à votre situation.

² Indiquer le nom et la ville du collège, lycée, établissement qui vous a délivré l'attestation.

*** Toute fausse déclaration est passible des peines prévues à l'article 441-6 du code pénal.**